

COMMUNE DE MONTBOUCHER

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal de MONTBOUCHER, s'est réuni à la salle des fêtes place Maurice Chaumeil le vingt-huit janvier deux mille vingt deux suivant convocation en date du vingt-quatre janvier deux-mille-vingt-deux, sous la présidence de Monsieur FERRAND Marc, Maire.

M. Buisson Thomas a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Mme AUFAURE Estelle, M. BUISSON Thomas, Mme CHLEBOWSKI Murielle, Mme COULAUD Céline, Mme COULAUD Laurence, M. DUBOEUF Goulven, M. ECHARD Laurent, M. FERRAND Marc, M. VELLARD Jean-Marc et Mme BELANGEON Catherine (Secrétaire de Mairie).

Représentée : Mme LANDREVIE Laurence (procuration à M BUISSON Thomas)

Excusé : M. SKRYPCZAK Claude.

Monsieur le Maire ouvre la séance ouvre à 19H00.

I – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10/12/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **9 voix Pour** et **1 Abstention** (M. ECHARD Laurent),

ADOpte le compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2021.

II – Clôture de la régie multiservices.

Monsieur le Maire informe le conseil de la suppression des régies dans les communes. Les régies sont donc transférées vers le Centre des Finances Publiques de la Creuse.

Le paiement de la garderie et de la cantine se fera donc à chaque fin de mois. Le paiement de la salle des fêtes devra se faire lui 15 jours auparavant.

Cela a pour avantage : la fin de la liquidité dans le bâtiment de la mairie et un allègement de la comptabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **8 voix Pour** et **2 Abstentions** (M. BUISSON Thomas et M. FERRAND Marc),

ADOpte la clôture de la régie multiservices.

III – Tarification de la garderie péri-scolaire.

Monsieur le Maire propose le maintien de la tarification de la garderie péri-scolaire actuelle avec le report de la tarification pour la rentrée scolaire de septembre prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **10 voix Pour**,

ADOpte le maintien de la tarification actuelle de la garderie péri-scolaire.

IV – Tarification de location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de dégradations survenues au sein de la Salle des Fêtes ainsi que dans le proche voisinage de cette dernière lors d'une location en fin d'année 2021.

Marc Ferrand propose de mettre fin à la distinction de la tarification de location selon la zone géographique et propose une nouvelle tarification de location pour tous de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **8 voix Pour** et **2 voix Contre** (Mne COULAUD Laurence et

DUBOEUF Goulven),

ADOpte la nouvelle tarification de location de la salle des fêtes.

V – Modification du plan de financement de la demande de DETR pour l'aménagement des WC publics.

En Juin 2021, la commune a adopté une délibération pour les travaux de mise en accessibilité des WC publics. Cette demande de subvention a été acceptée par la Préfecture de la Creuse. Cependant, le taux de subvention initial était de 35 % du montant des travaux. La Préfecture de la Creuse a informé le Conseil du changement de taux, passant de 35 % à 40 % de subvention du montant des travaux. Pour une raison administrative, une nouvelle délibération doit être votée avec ce nouveau taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **10 voix Pour**,

ADOpte la modification du plan de financement de la demande de DETR pour l'aménagement des WC publics.

VI - Questions diverses

a) Commission Travaux

Jean Marc Vellard prospecte pour l'acquisition d'un véhicule de type utilitaire pour le cantonnier. Il travaille aussi sur l'acquisition d'un nouveau tracteur afin de remplacer l'actuel devenu défectueux.

La réfection des routes de la commune se poursuit. Les études de devis sont en cours.

Monsieur le Maire souhaite une pause dans les dépenses de travaux en 2022. Une reprise de contact avec le CRER pour la chaufferie communale est prévue courant 2023.

Le bilan sur l'éclairage public de la commune par le Syndicat Des Énergie de la Creuse (SDEC) est repoussé à mars prochain.

b) Commerce/Multiservices sis Les Brutisses

Le bail commercial du commerce des Brutisses a été signé ces derniers jours.

L'ouverture du restaurant des Brutisses est prévue le 14 février 2022.

Il est prévu des « portes ouvertes » aux habitants de la commune vers avril/mai 2022.

e) Logement Communal

Le logement communal est désormais occupé.

...fin de la séance à 21H40.

